

# NICOLAS BERGASSE

PUBLICISTE

AVOCAT AU PARLEMENT DE PARIS, DÉPUTÉ DE LYON A L'ASSEMBLÉE  
CONSTITUANTE.

(Fin).

Loyseau, rédacteur du *Journal de législation*, répondit à cette lettre de Bergasse, qui eut, comme tous les écrits du célèbre publiciste, un immense retentissement. Aux récriminations du député défectionnaire il opposa les acclamations des députés restés à leur poste ; l'enthousiasme du public présent à la séance, qui avait voulu être admis sur-le-champ à prêter serment ; l'acceptation du roi ; le spectacle de Paris répétant le soir, dans les districts, dans les églises, sur les places, la formule adoptée par l'assemblée ; les provinces imitant cette ferveur patriotique ; si bien qu'il n'y aurait bientôt personne dans tous le royaume, ni homme, ni femme, ni enfant, qui n'eût juré foi et hommage à la constitution. Ce tableau du jurisconsulte Loyseau n'était point exagéré. La France fut possédée, au printemps 1790, d'une véritable frénésie de serment. Ce qu'il y avait au fond de ce mouvement que l'histoire sérieuse n'a pas le droit de traiter légèrement, ce n'était pas, comme l'objectait Bergasse, la folle idée de s'enfermer irrévocablement dans une constitution dont les assises sortaient à peine du sol, c'était le besoin instinctif de rompre sans retour avec l'ordre de choses condamné en 89.

Le 19 avril suivant, le député de Lyon adressait une nou-